DNCA OPPORTUNITÉS OBLIGATAIRES ERE

FCPE NOURRICIER DE DNCA INVEST - ALPHA BONDS COMPARTIMENT DU FCPE DNCA ERE

Objectif de gestion

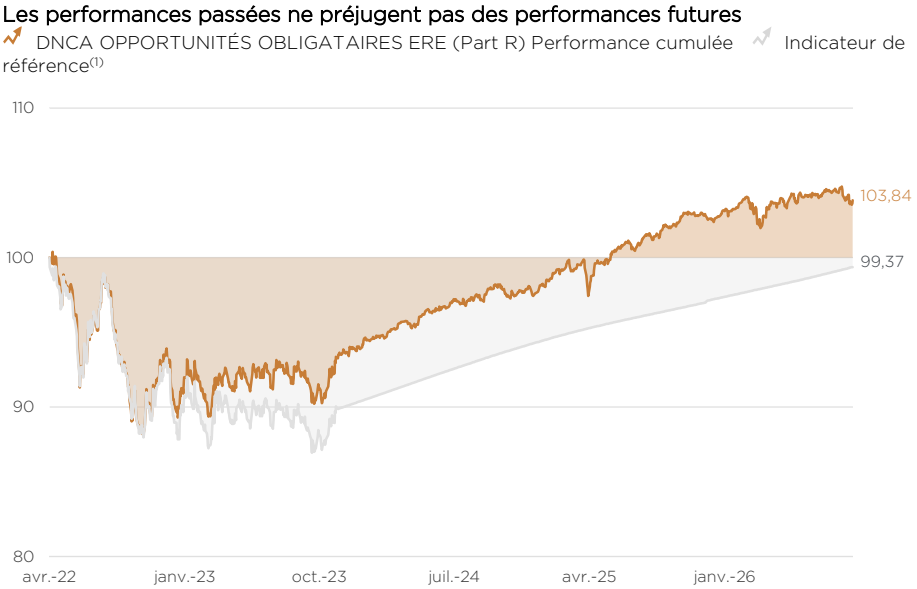
Un Compartiment de FCPE nourricier est un fonds investi pour au moins 90% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. L'objectif de gestion du Compartiment est identique à celui de son maître DNCA INVEST – Alpha Bonds (classe d'action I (EUR) : LU1694789378), déduction faite des frais de gestion applicables au Compartiment. L'objectif est de réaliser sur la période d'investissement recommandée de 3 ans au moins, une performance nette de frais supérieure à l'indice €STR + 1,60%. Cet objectif est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5% dans des conditions de marché normales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais.
Pour atteindre son objectif d'investissement, la stratégie d'investissement s'appuie sur une gestion discrétionnaire active.

Indicateurs financiers

Valeur liquidative (EUR)	103,84
Actif net (mEUR)	49
Score de liquidité Bloomberg	90,0%
Sensibilité moyenne	3,99
Taux actuariel moyen	3,97%
Volatilité ex ante	2,14%
Note moyenne	A+

Performance base 100 (du 13/04/2022 au 30/09/2026)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



(1)€STR + 1.60%

Les performances depuis la création du fonds ont été réalisées sur la base d'une stratégie de gestion qui a été modifiée à partir du 20 novembre 2023. Le benchmark du fonds a changé le 20 novembre 2023.
Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Performances annualisées et volatilités (%)

	1 an	2 ans	3 ans	Depuis la création
Part R	+1,64	+2,99	+4,51	+0,85
Indicateur de référence	+2,85	+3,10	+4,21	-0,14
Part R - volatilité	2,30	2,29	2,46	4,96
Indicateur de référence - volatilité	0,11	0,12	1,30	5,18

Performances cumulées (%)

	1 mois	3 mois	YTD	1 an	2 ans	3 ans
Part R	-0,52	-0,23	+1,04	+1,64	+6,06	+14,19
Indicateur de référence	+0,26	+0,76	+2,15	+2,85	+6,29	+13,20

Performances calendaires (%)

	2025	2024	2023
Part R	+5,07	+3,99	+5,32
Indicateur de référence	+3,02	+4,48	+2,96

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Du risque le plus faible au risque le plus élevé

Indicateur de risque synthétique selon PRIIPS. 1 correspond au niveau le plus faible et 7 au niveau le plus élevé.

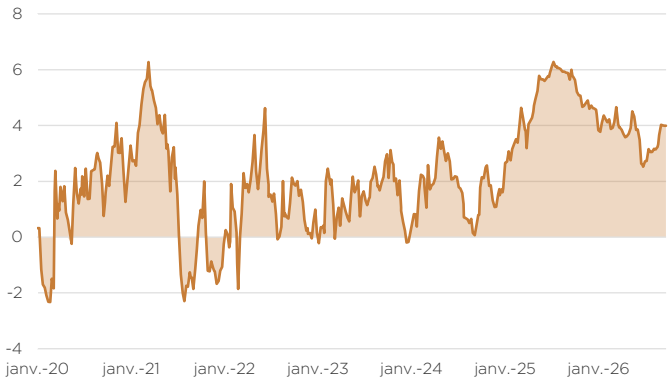
	1 an	3 ans	Depuis la création
Ratio de Sharpe	-0,16	0,71	-0,31
Tracking Error	2,31%	2,13%	2,55%
Coef. corrélation	-0,03	0,50	0,87
Ratio d'information	-0,52	0,14	0,39
Bêta	-0,70	0,95	0,84

Principaux risques : risque en perte de capital, risque de taux d'intérêt, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de dépréciation du taux d'inflation, risque d'investissement dans des obligations de Classe spéculative, risque d'investir dans des instruments dérivés ainsi que des instruments intégrant des dérivés, risque de contrepartie, risque de change, risque lié à l'investissement en obligations convertibles ou échangeables, risque de liquidité, risques spécifiques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (« Cocos »), risque de volatilité élevée, risque de durabilité

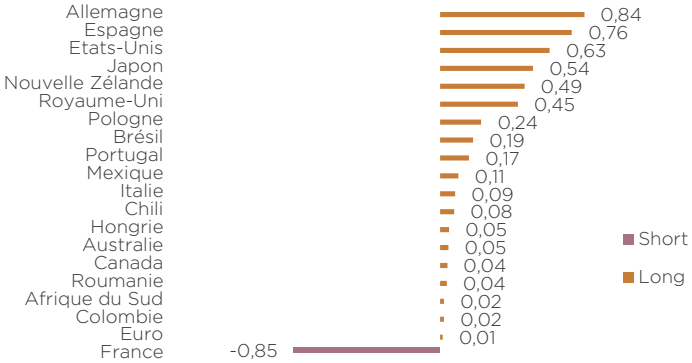
DNCA OPPORTUNITÉS OBLIGATAIRES ERE

FCPE NOURRICIER DE DNCA INVEST - ALPHA BONDS COMPARTIMENT DU FCPE DNCA ERE

Évolution de la sensibilité taux



Sensibilité taux par pays

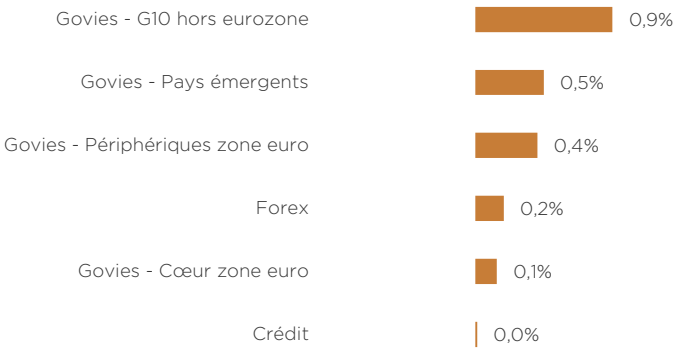


Contribution à la performance du mois (%)

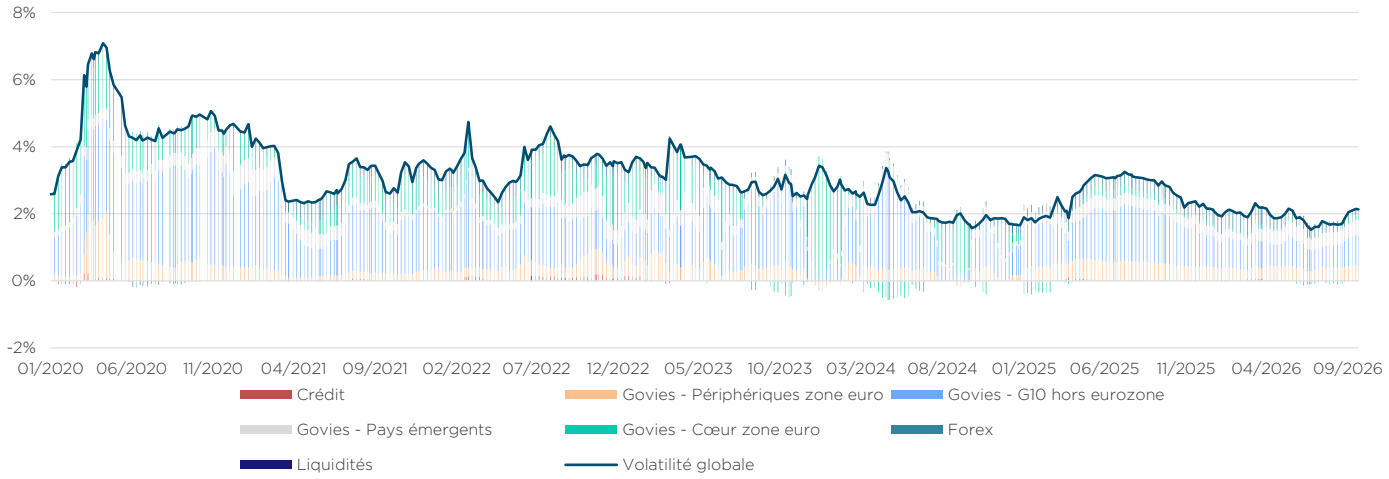
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Taux nominaux G10	+0,11%
Pays émergents	-0,18%
Taux réels	-0,44%
Point mort d'inflation	+0,09%
Courbe de taux	-0,16%
Forex	+0,16%
Crédit	+0,01%
Liquidités et autres	-0,11%

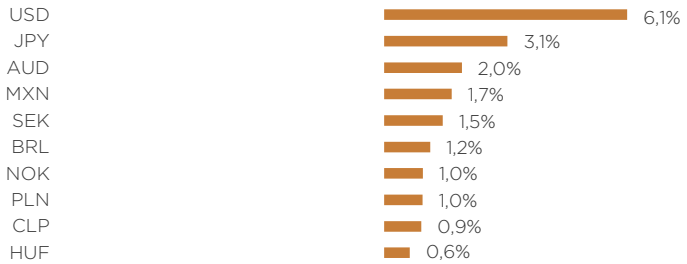
Contribution à la volatilité



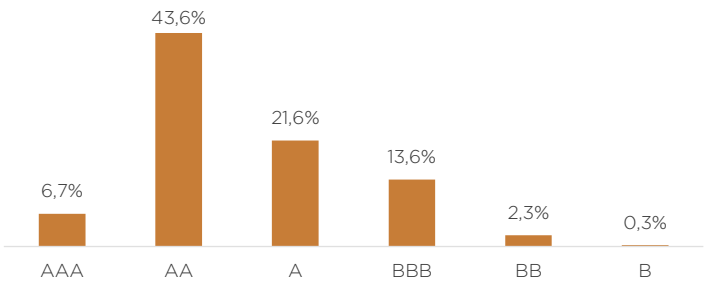
Évolution de la volatilité



Exposition devise



Exposition par notation



Commentaire de gestion

Le mois de septembre a été marqué par le retour de la volatilité et par les pressions haussières sur les taux. Cette détérioration a été alimentée par de nouvelles tensions sur le front des conflits, par la persistance des pressions inflationnistes sur fond d'une croissance mondiale toujours vigoureuse. En effet, les derniers chiffres d'activité économique, à l'image des PMI publiés, confirment la tendance positive de l'économie tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Les chiffres d'inflation quant à eux, même après la révision de la méthodologie aux US, restent trop élevés au regard des cibles des grandes Banques Centrales. Ces dernières ont donc réagi en augmentant leurs taux directeur (à l'exception de la BOE) accentuant le mouvement d'aplatissement des courbes, les investisseurs anticipant dorénavant un cycle de hausses agressif.

Le portefeuille a réalisé sur le mois une performance négative, impactée principalement par ses stratégies « taux réels » et « courbe ». La duration a été progressivement portée de 3 à 3.8 années. Les parties courtes de la courbe allemande ont été renforcées en raison d'anticipations de marché jugées agressives mais également dans une logique de gestion du risque global. La stratégie de « change » continue de contribuer positivement, ainsi que notre biais défensif sur le spread français.

Malgré la forte remontée des rendements, nous restons prudents sur les parties longues des courbes de taux américaines et européennes, privilégiant l'exposition à la dette allemande à moins de 5 ans qui offre dans le contexte actuel un profil rendement/risque attractif. Concernant notre exposition à la duration britannique, nous avons réduit notre exposition au risque politique et au risque d'exécution budgétaire en nous positionnant sur la courbe des swaps. Nous conservons notre préférence pour les courbes japonaises et néo-zélandaises qui offrent des primes de terme et des courbes pentues. Globalement avec un RATP en baisse sur les grandes zones et une visibilité qui reste faible, nous conservons un faible risque ex-ante, inférieur à 2%.

Achevé de rédiger le 07/10/2026.


Pascal Gilbert


François Collet


Fabien Georges


Paul Lentz


Thibault Chrapaty


Guillaume Fradin

Informations administratives

Nom : DNCA Opportunités Obligataires Ere
Code ISIN (Part R (EUR)) : FR0014007GM1
Politique de distribution : capitalisation
Classification SFDR : Art.8
Date de création : 13/04/2022
Horizon d'investissement : Minimum 3 ans
Devise : Euro
Minimum d'investissement : Aucun
Pays de domiciliation du fonds : France
Forme juridique : FCPE
Type de fonds : FIA
Indicateur de référence : €STR + 1.60%
Fréquence de calcul des VL : Quotidienne
Société de gestion : DNCA Finance
Pays de domiciliation de la société de gestion : France
Dépositaire : CIC
Cut off : 12 h 30, heure de Paris
Règlement / Livraison : T+1

Equipe de gestion :
Pascal GILBERT
François COLLET
Fabien GEORGES
Paul LENTZ
Thibault CHRAPATY
Guillaume FRADIN

Éligible à l'assurance vie : Oui
Éligible au PEA : Non

Frais

Coûts d'entrée : 2% max
Coûts de sortie : -
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,52%
Coûts de transaction : -
Commissions liées aux résultats : Aucune.

Glossaire

Bêta. Le bêta d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché. En calculant le bêta d'un portefeuille, on mesure sa corrélation avec le marché (l'indice de référence utilisé) et donc de son exposition au risque de marché. Plus la valeur absolue du bêta du portefeuille est faible, moins il est exposé aux fluctuations du marché, et inversement.
Coefficient de corrélation. Le coefficient de corrélation est une mesure de la corrélation. Il permet de déterminer le lien entre deux actifs sur une période donnée. Un coefficient positif signifie que les deux actifs évoluent dans le même sens. A l'inverse, un coefficient négatif signifie que les actifs évoluent dans le sens opposé. La corrélation ou la décorrélation peut être plus ou moins forte et varie entre -1 et 1.
Courbe de taux. La courbe de taux représente les taux d'intérêt d'obligations de même qualité de crédit en fonction de leur échéance. Elle permet d'apprécier les anticipations des marchés concernant l'évolution des taux d'intérêt et des conditions économiques.
Crédit. Le crédit désigne les obligations émises par les entreprises. Leur valorisation dépend notamment de l'évolution des taux d'intérêt et du risque de crédit des émetteurs.
Dérivés. Désigne les instruments financiers dont la valeur découle de celle d'un actif sous-jacent (une action, une matière première ou un panier de titres, notamment un indice représentatif d'un marché d'actions).
Forex. Le Forex (Foreign Exchange Market) est le marché international sur lequel s'échangent les devises. Il permet aux investisseurs, entreprises et banques de convertir une monnaie en une autre et de gérer leur exposition au risque de change.
Liquidités. Les liquidités correspondent à la part du portefeuille conservée en espèces ou investie dans des placements de très court terme. Les autres regroupent les actifs ou éléments ne relevant pas des principales classes d'actifs.
Maturité. La maturité ou échéance d'un instrument financier (options, warrants, emprunts, obligations...) correspond à sa date d'échéance, c'est-à-dire la date de fin de sa durée de vie.
Note moyenne. La note moyenne correspond à la qualité de crédit moyenne des émetteurs ou des titres détenus en portefeuille, calculée à partir des notations attribuées par les principales agences de notation financière. Elle est obtenue en convertissant les notations en une échelle numérique, puis en calculant une moyenne pondérée selon le poids de chaque titre dans le portefeuille. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau global de risque de crédit du portefeuille.
Pays émergents. Les pays émergents sont des économies en développement caractérisées par un potentiel de croissance élevé et des marchés financiers en expansion. Les investissements réalisés dans ces pays peuvent offrir des perspectives de rendement accrues, en contrepartie d'un niveau de risque plus élevé.
Point mort d'inflation. Le point mort d'inflation correspond au taux d'inflation anticipé par les marchés sur une période donnée. Il est calculé comme l'écart entre le rendement d'une obligation nominale et celui d'une obligation indexée sur l'inflation de même échéance.
Ratio de Sharpe. Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au Taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.
Score de liquidité Bloomberg. Le score de liquidité Bloomberg reflète le rang centile du titre et est représenté avec une valeur relative comprise entre 1 et 100. Un score de 100 est le plus liquide, avec le coût de liquidation moyen le plus bas pour une fourchette de volumes.
Sensibilité. La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.
Taux actuariel moyen. Le taux actuariel moyen correspond au rendement annuel moyen attendu des obligations détenues en portefeuille, en tenant compte à la fois des coupons perçus et de la différence entre le prix d'achat et le montant remboursé à l'échéance. Il est calculé sur la base du rendement actuariel de chaque titre, pondéré par son poids dans le portefeuille. Cet indicateur fournit une estimation du rendement théorique du portefeuille obligataire, sous réserve de la conservation des titres jusqu'à leur échéance et en l'absence de défaut des émetteurs.
Taux nominaux G10. Les taux nominaux G10 correspondent aux taux d'intérêt des obligations souveraines émises par les dix principales économies développées du G10. Ils reflètent les conditions de financement sur ces marchés, sans prise en compte de l'inflation anticipée, et constituent des références essentielles pour l'évaluation des marchés obligataires et des décisions d'investissement.
Taux réels. Les taux réels correspondent aux taux d'intérêt corrigés de l'inflation anticipée. Ils mesurent le rendement réel d'un investissement et constituent un indicateur clé des conditions de financement et des anticipations des marchés.
Tracking Error. Mesure de l'écart type de la différence de rentabilité (différence de performances) de l'OPCVM et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus l'OPCVM a une performance moyenne proche de son indice de référence.
Vente à découvert. Opération consistant à vendre un actif que l'on ne possède pas dans le but de l'acheter plus tard à un prix plus bas et donc de réaliser une plus-value.
Volatilité. Mesure des fluctuations de valeur d'un actif autour de sa valeur moyenne. Elle se calcule mathématiquement par l'écart-type des rentabilités de l'actif. La volatilité constitue un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est statistiquement grand.
Volatilité ex ante. La volatilité ex ante est une estimation des fluctuations futures de la valeur d'un portefeuille sur un horizon donné. Calculée à partir d'un modèle de risque tenant compte des caractéristiques, des pondérations et des corrélations des actifs détenus, elle constitue un indicateur du niveau de risque anticipé. Plus la volatilité ex ante est élevée, plus les variations potentielles de la valeur du portefeuille sont importantes.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de DNCA Finance. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de DNCA Finance. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le Prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires de l'OPC sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.dnca-investments.com ou sur simple demande écrite adressée à dnca@dnca-investments.com ou adressée directement au siège social de la société 19, Place Vendôme – 75001 Paris. Les investissements dans des OPC comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les OPC présentés. DNCA Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

DNCA OPPORTUNITÉS OBLIGATAIRES ERE, Fonds Commun de Placement d'Entreprise de droit français domicilié au 19 place Vendôme 75001 Paris conforme à la Directive 2009/65/CE.

DNCA Finance est une Société en Commandite Simple agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro GP00-030 régie par le Règlement général de l'AMF, sa doctrine et le Code Monétaire et Financier. DNCA Finance est également Conseiller en Investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II. DNCA Finance – 19 Place Vendôme-75001 Paris – e-mail : dnca@dnca-investments.com – tél : +33 (0)1 58 62 55 00 – site internet : www.dnca-investments.com

Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de DNCA Finance ou au sein d'un délégataire de DNCA Finance), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de DNCA Finance en écrivant au siège social de la société (19 Place Vendôme, 75001 Paris, France). En cas de désaccord persistant, vous pouvez avoir accès à la médiation. La liste des organismes de résolution extrajudiciaire des litiges ainsi que leurs coordonnées en fonction de votre pays et/ou de celui du prestataire concerné est librement consultable en suivant le lien https://finance.ec.europa.eu/consumer-finance-and-payments/retail-financial-services/financial-dispute-resolution-network-fin-net/members-fin-net-country_fr.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible en français au lien suivant : https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires

Cet produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Nous vous précisions que la décision d'investir dans le Fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de celui-ci ainsi que l'ensemble de ses objectifs tels que décrits dans le prospectus.

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement.

Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.